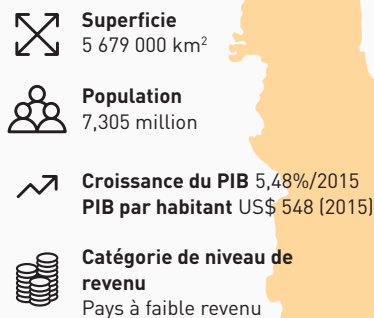




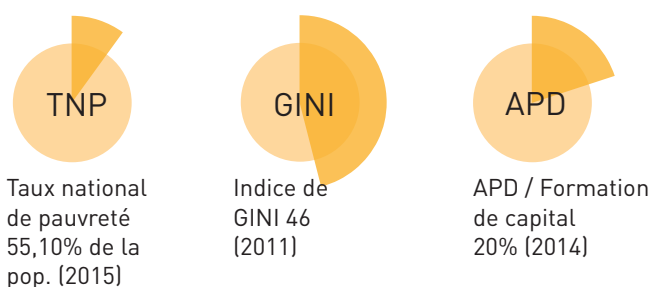
1. Contexte du pays

L'année 2015 a été marquée par l'élection présidentielle qui a abouti à un nouveau mandat de 5 ans pour le Président en fonction. L'élection a eu lieu dans un contexte dans lequel l'opposition exigeait des réformes institutionnelles et constitutionnelles. La médiation soutenue par les partenaires a contribué à un processus électoral apaisé. Par ailleurs, le Togo avait apporté des réformes à son code pénal et aboli la peine de mort. Alors que la croissance du PIB a tourné autour de 5,9% en 2014, elle a légèrement baissé à 5,3 % en 2015 et 2016, ce qui est dû essentiellement à la fluctuation de la valeur des données du secteur primaire et de mauvaises conditions météorologiques. En 2015, l'inflation était restée à 1,6% grâce à la baisse des prix des denrées alimentaires importées. La création d'emploi dans le secteur formel demeure un défi majeur et on note une baisse du nombre des travailleurs affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale, minus 4,1% entre 2013 et 2014. Cependant, le gouvernement togolais est un fervent promoteur de l'inclusion financière et accorde un soutien à la population vulnérable grâce au Fonds national de finances inclusives (FNFI 532.787 bénéficiaires). L'Indice de développement humain (IDH) du Togo a augmenté de 2,8% entre 2012 et 2014 pour atteindre 0,484. Les principaux donateurs sont la Banque ouest-africaine de développement, la Banque africaine de développement, l'Allemagne, la Banque mondiale et l'Union européenne. L'Aide publique au développement (APD) a atteint un niveau record avec US\$ 517 millions en 2014 contre US\$ 409 millions en 2013 principalement pour les projets d'infrastructures financés par la Chine. Le Togo est membre du G7+.

En bref

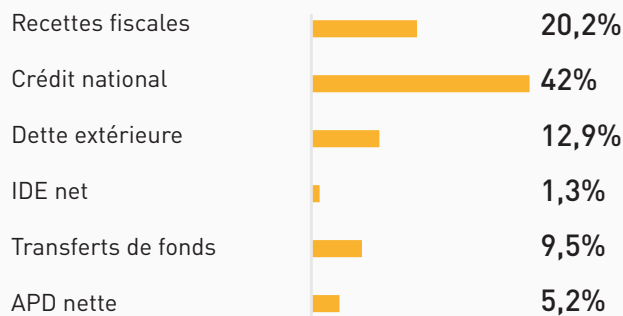


Indices clés de développement:



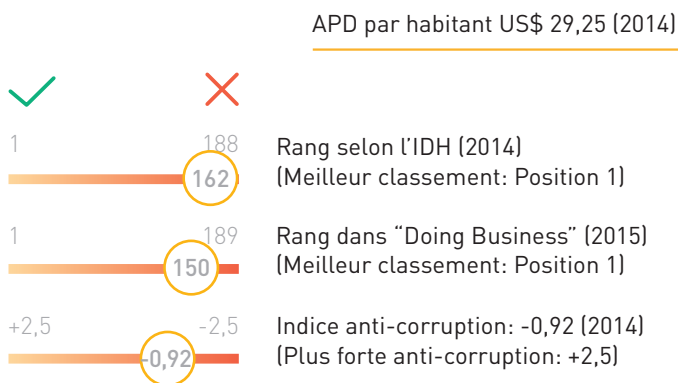
Ressources (% Produit intérieur brut)

ANNÉE LA PLUS RÉCENTE



Défis majeurs de développement

Le Togo doit redoubler d'efforts pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Quant aux Objectifs du millénaire, des progrès n'ont été réalisés que dans l'accès à l'éducation primaire universelle et dans la lutte contre le VIH/SIDA. Si, au niveau national, l'incidence de la pauvreté a chuté de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015, 68,7% des ménages ruraux vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté. En utilisant les ressources générées par un taux de pression fiscale élevé (19,8%) et un ratio de dette élevé (57,4 %), le Togo devrait être capable de développer les secteurs à fort potentiel de croissance et de renforcer les infrastructures économiques en vue de promouvoir un développement équilibré, participatif et durable.



2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

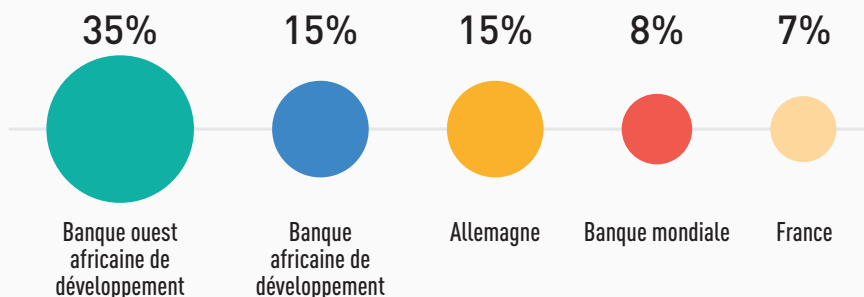
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Actuellement la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) est le document cadre de planification et de stratégie de réduction de pauvreté de deuxième génération après le DSRP 2009-2011. Le Programme national de développement (PND 2018-2022) est en cours d'élaboration pour faire suite à la

SCAPE ainsi que la vision Togo-2030 pour aboutir à une stratégie de développement à long terme. La SCAPE est organisée autour de cinq axes prioritaires : le développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; le renforcement des infrastructures économiques, le développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi;

le renforcement de la gouvernance ; la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable. Le PND couvrira les ODD et les indicateurs de référence. L'objectif général est de faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014

Oui



Existence d'une politique nationale de coopération

Oui

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Le Togo a un dispositif institutionnel de coordination, de suivi et évaluation des politiques du développement (DIPD) pour faire le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques de développement à travers les sessions de travaux du comité conjoint Etat-donateurs, le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) et des examens réguliers de plusieurs comités sectoriels. La coordination du DIPD est assurée par le Ministère de la planification du développement et à travers l'élaboration des rapports de performances des ministères et le rapport bilan de la mise, en œuvre de la SCAPE. Le suivi et

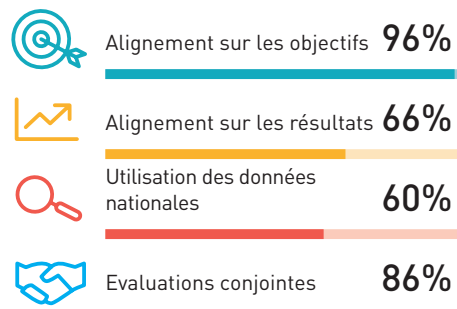
l'évaluation de l'aide se sont améliorés à travers l'utilisation de la PGA (Plateforme de gestion de l'aide, accessible en ligne depuis Novembre 2013 via le lien <http://www.pgatogo.tg>), système de gestion qui devrait être en lien avec le système intégré de gestion des finances publiques du pays (SIGFiP) et le SYGADE. La PGA enregistre les flux de l'aide et permet l'élaboration du rapport sur l'aide publique au développement (RAPD). En vue de renforcer la mobilisation des ressources et la coordination, le Togo a élaboré une stratégie nationale de mobilisation de partenariat et de ressources. Le Togo a été éligible récemment pour le Millennium Challenge Account.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Le Togo dispose d'un cadre de résultats renforcé par sa présence dans la Communauté africaine des pratiques en gestion axée sur les résultats du développement (AfCoP-MfDR). 96% de l'aide au développement en 2015 s'aligne sur les grands objectifs nationaux déclinés dans la SCAPE. Cependant, seulement 66% prennent en compte le cadre de résultat du pays et 60% utilisent le système national de suivi-évaluation. Il en découle un

engagement ferme à la fois du gouvernement et des donateurs dans la réalisation d'évaluations conjointes : 86% des projets ont été conjointement évalués. Les documents de planification susmentionnés ainsi que la session conjointe de travail Etat-donateurs soutiennent une approche concertée du processus de suivi avec les partenaires au développement.

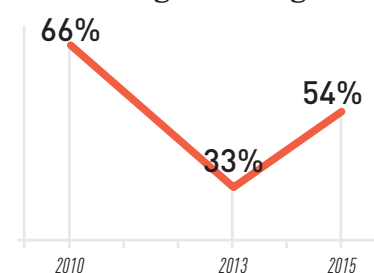


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

La baisse de l'aide inscrite au budget en 2013 pourrait se justifier par le contexte socio-politique, et la question des réformes qui ont limité l'utilisation du circuit budgétaire par les donateurs ainsi que l'inscription officielle de leur aide. En 2015, le Fonds Monétaire International de même que la France ont augmenté leur apport d'aide grâce aux mécanismes de subvention sur le budget. L'Union européenne

fournit la plupart du temps des appuis budgétaires pour soutenir les programmes de réduction de la pauvreté, et les programmes orientés vers les secteurs dans le contexte de la nutrition. L'augmentation de l'aide inscrite au budget en 2015 démontre un renouvellement de l'intérêt et de la confiance des partenaires au développement à la stabilité politique et administrative pour les années à venir.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de la planification a une direction chargée, a) du suivi du financement, et b) de la gestion et du suivi de l'exécution du plan national de développement. Deux autres sont en charge du contrôle financier et des marchés publics. Toutes les trois directions sont chargées du suivi de l'exécution du budget et de la dépense

publique. L'Office togolais des recettes (OTR) est créé pour faciliter la mobilisation des ressources internes, en plus de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) qui régule la passation des marchés publics et veille à la publication des résultats d'évaluations des offres. Malheureusement, les chiffres de 2015 démontrent une utilisation insuffisante des

systèmes nationaux par les donateurs avec un taux global de 9% (contre 52% en 2010 et 41% en 2013). Au même moment, le CPIA demeure à 2,5 (il était de 3 en 2012) alors que l'instabilité de l'aide a légèrement diminué depuis 2013 (88%). Avec un regard sur le passé, ceci laisse entrevoir une amélioration future afin de retrouver et même de dépasser les résultats antérieurs.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	13% ▼	7% ▼	7% ▼	11% ▼		
INDICATEURS 9A ET 10.					2,5	85% ▼

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les Organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires importants pour le gouvernement. La plupart des OSC ont des domaines d'interventions précis et collaborent avec des ministères sectoriels. La coordination des OSC se fait grâce à des réseaux régionaux et des fédérations nationales comme la Fédération des Organisation non gouvernementales (ONG) au Togo (FONGTO), l'Union des ONG du Togo (UONGTO) et la Fairière nationale des réseaux régionaux au Togo (FNRR), de même que des réseaux thématiques. Grâce à ces derniers les OSC conjuguent leurs efforts pour améliorer l'impact de leurs activités au niveau national. De manière générale les OSC sont impliquées dans la mise en œuvre des grands projets/programmes de développement comme le Programme national d'investissement et de

sécurité alimentaire ; les activités liées à la bonne gouvernance et le contrôle des activités publiques par les OSC ; les communications nationales sur le changement climatique ; et la protection et la défense des droits de l'homme. La plateforme de gestion de l'aide mise en place depuis 2011 permet un partage d'information sur le volume d'aide reçu par les OSC afin d'indiquer leurs différents secteurs d'intervention et leur localisation géographique. Mais seulement 1% d'entre eux soumet un rapport annuel au gouvernement. Le Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale mis en place par le gouvernement et l'Union européenne a contribué au renforcement de la capacité des OSC, et à l'amélioration du cadre juridique régissant la vie associative. La Société civile est également impliquée dans la

mise en œuvre du programme de l'UNDAF et la protection de l'environnement avec l'appui de la coopération Allemande. Le Conseil présidentiel d'investissement du Togo (CPIT) est créé en 2011 pour faciliter les échanges entre le gouvernement et le secteur Privé. Par exemple, le CPIT a identifié des contraintes majeures pour le secteur économique du Togo et a aidé à formuler une nouvelle stratégie pour renforcer la compétitivité du pays. Il y a un engagement sans cesse croissant entre le secteur privé et le secteur public ; cependant, le manque d'un cadre institutionnel formel pour le Partenariat public-privé a été établi. Un rapport récent de la Banque mondiale recommande la mise sur pied d'un comité national pour conduire le développement d'un tel cadre de partenariat.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Le Togo s'inscrit dans la déclaration solennelle des chefs d'Etat qui est la reconnaissance officielle qui confirme l'égalité entre l'homme et

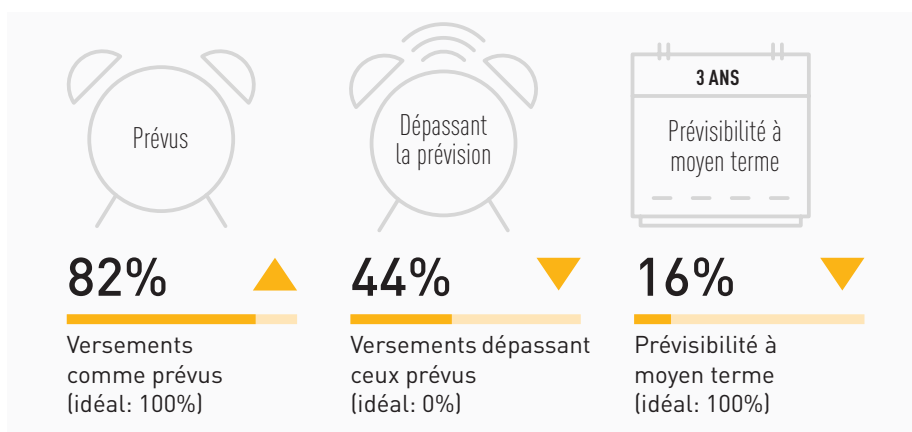
la femme en Afrique et œuvre à l'autonomisation de la femme. Cependant, il n'y a pas un système de suivi systématique pouvant permettre un

suivi des allocations basées sur le genre excepté le suivi de l'état du budget alloué au Ministère en charge de l'équité Genre.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Le taux de prévisibilité annuelle en 2015 s'est élevé à 82% comparé à 64% en 2013 et 60% en 2010. Cependant, les décaissements supérieurs aux montants programmés ont chuté de 82% en 2013 à 44% en 2015, preuve de la fermeté de l'engagement du financement. En ce qui concerne la prévisibilité à moyen terme, la chute brusque de la courbe de 100% en 2013 à 16% en 2015 est plutôt inquiétante et ne va pas dans le sens de l'offre au gouvernement togolais, et d'une plus claire visibilité du financement futur disponible pour les ODD.



Indicateur 7: Redevabilité mutuelle

Le Togo a validé en 2015 sa stratégie nationale de mobilisation de partenariats et des ressources. Les objectifs et les cibles sont clairement fixés et des indicateurs bien définis pour à la fois le gouvernement et les partenaires au développement en lien avec la SCAPE. Trois évaluations avaient été menées (2013, 2014 et 2015) pour décrire les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de

l'efficacité de l'aide. Elles ont été participatives et coordonnées par le Comité de pilotage de la politique nationale de développement (CNPPD). Les derniers résultats ont été publiés en 2014 durant la session du CNPPD qui s'est focalisée sur la mise en œuvre de la SCAPE. Un grand nombre de bailleurs de fonds ont pris part à cette session y compris tous les ministres, les parlementaires, les OSC, le

secteur privé ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers. Une loi spéciale a été adoptée en 2014 pour garantir la transparence dans les affaires publiques. Une deuxième loi a été votée en 2016 garantissant le libre accès à l'information et aux documents publics. Celles-ci doivent contribuer à l'atteinte de la pleine transparence dans les activités liées à la coopération.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le Togo a été identifié comme pays pilote pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, il œuvre pour la prise en compte des ODD dans sa politique de développement. Il a entamé le processus d'élaboration de son programme national de développement (PND 2018-2022) et le document de vision Togo-2030. Il a identifié des objectifs sur lesquels s'alignent les bailleurs. Il s'engage pour la responsabilité mutuelle; la transparence et le suivi des ODD, l'amélioration de la gouvernance, l'amélioration de la mobilisation des ressources avec les financements innovants tels que le partenariat public et privé en lien avec le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue du 13 au 16 juillet 2015.

”

**AKPOTO KOMLAGAN Amèvi, Coordinateur National
Ministère de de la Planification du Développement, Gouvernement du TOGO**

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.